

**Département des**  
**HAUTES-ALPES**  
**Arrondissement**  
**de BRIANCON**

**MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 18 décembre 2019**

**Date de la**

**Convocation :**

**13 décembre 2019**

**Date d’Affichage :**

**19 décembre 2019**

**Objet : Délibération n° 2019-138**

**Eau Potable – SPL Eau S.H.D. – Approbation nouvelle valeur des actions suite à l’intégration de la prime d’émission dans le capital social.**

**L’an deux mille dix-neuf, le dix-huit décembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à  
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.**

**Conseillers en exercice : 15 - Présents : 9 – Nombre de pouvoirs : 3**

**Sont présents :** MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, AUGIER Laëtitia, MOYA Nadine, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ARNAUD Cyril (à partir de la délibération n° 2019-139), PERRINO Charles.

**Sont représentées :** GRANET Céline par FINE Sébastien, CAZAN Alexandre par PESQUE Caroline, ROUX Catherine par ARNAUD Patricia.

**Absents excusés :** MM. GRANET Céline, CAZAN Alexandre, ROUX Catherine, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, ARNAUD Cyril (de la délibération n° 2019-134 à la délibération n° 2019-138).

**Mme AUGIER Laëtitia a été élue secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire expose :

L’action est l’unité fractionnaire du capital des sociétés commerciales. Toute personne physique ou morale qui détient au moins une action détient une partie de la société. La principale caractéristique des actions des sociétés réside dans les droits qui y sont attachés à savoir, le droit d’être informé de la situation de l’entreprise, le droit de participer aux votes au sein des Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires. Chaque action a une valeur pécuniaire.

L’ensemble des actions forment le capital social de la société. Le Capital Social de la SPL « Eau Services Haute Durance » est de 57 420 €, à la date du 30 octobre 2019, date de l’approbation des comptes annuels. Ce capital est divisé en cent-cinquante (150) actions dont la valeur est de 382,8 € chacune. En plus de ce capital social, la SPL « Eau S.H.D. » dispose d’une prime d’émission dont le montant actuel est de 19 807 €. Conformément à la délibération n°2 du Conseil d’Administration en date du 19 novembre 2019, il est envisagé de convoquer l’Assemblée Générale Extraordinaire pour incorporer l’intégralité de la prime d’émission au capital social d’une manière égalitaire entre toutes les actions. Ainsi la prime d’émission serait divisée entre les cent-cinquante actions existantes de la manière suivante : 132,055 € par action.

La nouvelle valeur des actions serait alors de 514,86€ pour un nouveau capital social d’une valeur de 77 228,25 €.

Ce montant de capital social sera enregistré auprès du Greffe du TC de Gap et inscrit en tant que mention légale sur les documents officiels de la SPL « Eau S.H.D. ».

**Le Conseil Municipal,**

- Vu l'article 1531-1 du Code Général des Collectivités

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- D'approuver la nouvelle valeur des actions à 514,86 € chacune ;
- D'approuver le nouveau montant du capital social à 77 228,25 € ;
- D'autoriser l'enregistrement de cette valorisation de la valeur des actions auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Gap ;
- D'autoriser les administrateurs de la Commune, représentant la commune de Villard St Pancrace, à voter conformément au choix du Conseil Municipal sur la nouvelle valeur des actions suite à l'incorporation de la prime d'émission dans le capital social lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SPL « Eau S.H.D. »;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à bonne exécution de cette délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE